

Profils des Fonds mutuels TD

Le 21 juillet 2010

Portefeuilles confortables

Portefeuille confortable TD – revenu équilibré
(anciennement le Portefeuille confortable TD –
conservateur)

Portefeuille confortable TD – équilibré
(anciennement le Portefeuille confortable TD – modéré)

Portefeuille confortable TD – croissance équilibrée
(anciennement le Portefeuille confortable TD – équilibré)

Portefeuille confortable TD – croissance

Portefeuille confortable TD – croissance audacieuse
(anciennement le Portefeuille confortable TD – actions)

Table des matières

Portefeuille confortable TD – revenu équilibré	1
Portefeuille confortable TD – équilibré	3
Portefeuille confortable TD – croissance équilibrée	5
Portefeuille confortable TD – croissance	7
Portefeuille confortable TD – croissance audacieuse	9

Portefeuille confortable TD – revenu équilibré

Détail du Fonds

Type de fonds	Équilibré canadien
Titres offerts	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement : Série Investisseurs
Date de mise en marché	Série Investisseurs – Le 8 décembre 2008 Le Fonds a été créé le 21 juillet 2008.
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)
Frais de gestion	Série Investisseurs – Jusqu'à 1,45 %* (TPS et TVH en sus)
Frais d'administration	Série Investisseurs – 0,12 % (TPS et TVH en sus)

* Le Fonds investit dans des fonds sous-jacents qui peuvent payer des frais de gestion. Toutefois, aucuns frais de gestion ne sont payables par le Fonds si, selon une personne raisonnable, cela avait pour effet de doubler les frais payables par les fonds sous-jacents pour ce même service.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental du Fonds consiste à rechercher un revenu tout en offrant un potentiel de croissance du capital à long terme.

Le Fonds investit la majorité de son actif dans des titres d'autres fonds communs de placement (FCP), en mettant l'accent sur les FCP qui offrent un potentiel de revenu.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs recourt à une répartition stratégique de l'actif pour tenter de réaliser l'objectif de placement fondamental du Fonds. Le conseiller en valeurs investit la majorité de l'actif du Fonds dans des parts de Fonds mutuels TD, en mettant l'accent sur les FCP qui offrent un potentiel de revenu. Le conseiller en valeurs peut également investir dans des fonds négociés en bourse, des certificats de placement garanti, des effets du marché monétaire, des obligations émises par les gouvernements canadien et provinciaux, des obligations de sociétés, des obligations à coupons détachés et d'autres titres productifs de revenu.

La composition neutre de l'actif du Fonds procurera habituellement une exposition pour 70 % aux titres à revenu fixe et pour 30 % aux titres de participation. La répartition de l'actif sera généralement maintenue selon un écart de 10 % au-dessus ou en-dessous de la pondération neutre de la catégorie d'actif. Dans le calcul de la répartition

de l'actif du Fonds, les indices de référence des fonds sous-jacents, tels qu'ils sont publiés par ces fonds, peuvent être utilisés par GPTD.

Le conseiller en valeurs :

- établit des répartitions de composition de l'actif cibles et surveille les répartitions entre les fonds sous-jacents;
- étudie, en déterminant la répartition de l'actif du Fonds entre les FCP, des facteurs parmi lesquels on retrouve ses propres attentes du marché, les objectifs et les stratégies de placement, le rendement passé et la volatilité historique des fonds sous-jacents dans une perspective de détention diversifiée de FCP convenant au Fonds.

Le Fonds peut investir dans des titres étrangers dans une mesure qui variera de temps à autre et qui peut atteindre 35 % de son actif net au moment où ces titres étrangers sont achetés. Les indices de référence des fonds sous-jacents, tels qu'ils sont publiés par ces fonds, peuvent être utilisés par GPTD lors du calcul du contenu du Fonds en titres étrangers.

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, notamment de contrats d'options et de contrats à terme ou à livrer, comme le permet la législation canadienne en valeurs mobilières, notamment de manière à :

- avoir une exposition aux titres à revenu fixe et aux titres de participation sans faire réellement de placement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement dans des instruments dérivés que d'avoir la propriété du titre à revenu fixe ou du titre de participation en question);
- réduire le risque lié aux fluctuations de devises;
- fournir une protection contre le risque de baisse d'un ou de plusieurs titres auxquels le Fonds est exposé.

Le présent document contient de l'information propre au Portefeuille confortable TD – revenu équilibré. Il devrait être lu en même temps que le reste du prospectus simplifié des Fonds mutuels TD daté du 21 juillet 2010. Le présent document ainsi que le document qui contient de l'information générale sur les Fonds mutuels TD constituent ensemble le prospectus simplifié.

GPTD peut varier le pourcentage des placements que détient le Fonds dans un FCP ou changer les FCP dans lesquels le Fonds investit, dans chaque cas, sans avis aux porteurs de parts.

Un porteur de parts du Fonds ne détient pas un droit de propriété dans les titres d'un fonds sous-jacent détenu par le Fonds. Lorsque GPTD est le gérant du Fonds et d'un fonds sous-jacent dans lequel le Fonds a investi, GPTD s'abstiendra d'exercer les droits de vote afférents aux titres du fonds sous-jacent. GPTD peut faire suivre le droit de vote aux porteurs de parts du Fonds. Par contre, GPTD pourra décider de ne pas faire suivre le droit de vote aux porteurs de parts, compte tenu de la complexité et des coûts associés à cette démarche.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre discrétion, sans avis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié au crédit
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux actions
- risque lié aux devises
- risque lié à un fonds de fonds
- risque lié aux fiducies de revenu
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux marchés internationaux
- risque lié aux grands investisseurs
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux petites sociétés

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique *Risques propres à chaque Fonds* de la première partie du présent document.

Qui devrait investir dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut convenir aux investisseurs disposés à investir à moyen terme qui :

- préfèrent laisser à des gestionnaires professionnels le soin de la sélection et de la composition de leurs placements, ainsi que recevoir des services de supervision continus de leur part;

- cherchent surtout à obtenir un revenu, combiné à une croissance modérée du capital;
- sont disposés à accepter un niveau de risque allant de faible à modéré.

Politique en matière de distributions

Le Fonds peut effectuer une distribution de revenu net trimestriellement ou à d'autres moments et effectue des distributions de revenu net et de gains en capital nets réalisés annuellement en décembre.

Frais du Fonds assumés indirectement par les investisseurs

Les FCP paient des frais imputés à leur actif. Cela signifie que les investisseurs d'un FCP assument indirectement ces frais par une diminution des rendements.

Le tableau ci-après a pour objet de vous aider à comparer le coût cumulatif d'un placement dans ce Fonds par rapport au coût d'un placement dans d'autres FCP. Cet exemple tient compte du fait que : (i) vous investissez 1 000 \$ en parts du Fonds pour les périodes indiquées; (ii) votre placement a maintenu un rendement annuel de 5 %; et (iii) le RFG du Fonds pour les parts de la Série est, au cours des dix derniers exercices, resté le même qu'au cours du dernier exercice.

Bien que vos frais réels puissent être supérieurs ou inférieurs, si on se fonde sur ces hypothèses, vos frais seraient les suivants :

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série Investisseurs (\$)	16,91	53,32	93,45	212,72

Se reporter à la rubrique *Frais* de la première partie du présent document pour de plus amples renseignements au sujet des coûts reliés à un placement dans le Fonds qui ne sont pas inclus dans le calcul du RFG.



Fonds Mutuels

Le présent document contient de l'information propre au Portefeuille confortable TD – revenu équilibré. Il devrait être lu en même temps que le reste du prospectus simplifié des Fonds mutuels TD daté du 21 juillet 2010. Le présent document ainsi que le document qui contient de l'information générale sur les Fonds mutuels TD constituent ensemble le prospectus simplifié.

Portefeuille confortable TD – équilibré

Détail du Fonds

Type de fonds	Équilibré
Titres offerts	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement : Série Investisseurs
Date de mise en marché	Série Investisseurs – Le 8 décembre 2008 Le Fonds a été créé le 21 juillet 2008.
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)
Frais de gestion	Série Investisseurs – Jusqu'à 1,60 %* (TPS et TVH en sus)
Frais d'administration	Série Investisseurs – 0,12 % (TPS et TVH en sus)

* Le Fonds investit dans des fonds sous-jacents qui peuvent payer des frais de gestion. Toutefois, aucuns frais de gestion ne sont payables par le Fonds si, selon une personne raisonnable, cela avait pour effet de doubler les frais payables par les fonds sous-jacents pour ce même service.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental du Fonds consiste à rechercher un revenu d'intérêts et/ou de dividendes tout en permettant une croissance modérée du capital à long terme.

Le Fonds investit la majorité de son actif dans des titres d'autres fonds communs de placement (FCP), habituellement en mettant davantage l'accent sur les FCP qui offrent un potentiel de revenu.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs recourt à une répartition stratégique de l'actif pour tenter de réaliser l'objectif de placement fondamental du Fonds. Le conseiller en valeurs investit la majorité de l'actif du Fonds dans des parts de Fonds mutuels TD, habituellement en mettant davantage l'accent sur les FCP qui offrent un potentiel de revenu. Le conseiller en valeurs peut également investir dans des fonds négociés en bourse, des certificats de placement garanti, des effets du marché monétaire, des obligations émises par les gouvernements canadien et provinciaux, des obligations de sociétés, des obligations à coupons détachés et d'autres titres productifs de revenu.

La composition neutre de l'actif du Fonds procurera habituellement une exposition pour 55 % aux titres à revenu fixe et pour 45 % aux titres de participation. La répartition de l'actif sera généralement maintenue selon un écart de 10 % au-dessus ou en-dessous de la pondération neutre de la

catégorie d'actif. Dans le calcul de la répartition de l'actif du Fonds, les indices de référence des fonds sous-jacents, tels qu'ils sont publiés par ces fonds, peuvent être utilisés par GPTD.

Le conseiller en valeurs :

- établit des répartitions de composition de l'actif cibles et surveille les répartitions entre les fonds sous-jacents;
- étudie, en déterminant la répartition de l'actif du Fonds entre les FCP, des facteurs parmi lesquels on retrouve ses propres attentes du marché, les objectifs et les stratégies de placement, le rendement passé et la volatilité historique des fonds sous-jacents dans une perspective de détention diversifiée de FCP convenant au Fonds.

Le Fonds peut investir dans des titres étrangers dans une mesure qui variera de temps à autre et qui peut atteindre 45 % de son actif net au moment où ces titres étrangers sont achetés. Les indices de référence des fonds sous-jacents, tels qu'ils sont publiés par ces fonds, peuvent être utilisés par GPTD lors du calcul du contenu du Fonds en titres étrangers.

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, notamment de contrats d'options et de contrats à terme ou à livrer, comme le permet la législation canadienne en valeurs mobilières, notamment de manière à :

- avoir une exposition aux titres à revenu fixe et aux titres de participation sans faire réellement de placement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement dans des instruments dérivés que d'avoir la propriété du titre à revenu fixe ou du titre de participation en question);
- réduire le risque lié aux fluctuations de devises;
- fournir une protection contre le risque de baisse d'un ou de plusieurs titres auxquels le Fonds est exposé.

Le présent document contient de l'information propre au Portefeuille confortable TD – équilibré. Il devrait être lu en même temps que le reste du prospectus simplifié des Fonds mutuels TD daté du 21 juillet 2010. Le présent document ainsi que le document qui contient de l'information générale sur les Fonds mutuels TD constituent ensemble le prospectus simplifié.

GPTD peut varier le pourcentage des placements que détient le Fonds dans un FCP ou changer les FCP dans lesquels le Fonds investit, dans chaque cas, sans avis aux porteurs de parts.

Un porteur de parts du Fonds ne détient pas un droit de propriété dans les titres d'un fonds sous-jacent détenu par le Fonds. Lorsque GPTD est le gérant du Fonds et d'un fonds sous-jacent dans lequel le Fonds a investi, GPTD s'abstiendra d'exercer les droits de vote afférents aux titres du fonds sous-jacent. GPTD peut faire suivre le droit de vote aux porteurs de parts du Fonds. Par contre, GPTD pourra décider de ne pas faire suivre le droit de vote aux porteurs de parts, compte tenu de la complexité et des coûts associés à cette démarche.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre discrétion, sans avis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié au crédit
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux actions
- risque lié aux devises
- risque lié à un fonds de fonds
- risque lié aux fiducies de revenu
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux marchés internationaux
- risque lié aux grands investisseurs
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux petites sociétés

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique *Risques propres à chaque Fonds* de la première partie du présent document.

Qui devrait investir dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut convenir aux investisseurs disposés à investir à moyen terme qui :

- préfèrent laisser à des gestionnaires professionnels le soin de la sélection et de la composition de leurs placements, ainsi que recevoir des services de supervision continus de leur part;

- cherchent à obtenir une croissance modérée du capital, combinée à une part de revenu;
- sont disposés à accepter un niveau de risque allant de faible à modéré.

Politique en matière de distributions

Le Fonds peut effectuer une distribution de revenu net trimestriellement ou à d'autres moments et effectue des distributions de revenu net et de gains en capital nets réalisés annuellement en décembre.

Frais du Fonds assumés indirectement par les investisseurs

Les FCP paient des frais imputés à leur actif. Cela signifie que les investisseurs d'un FCP assument indirectement ces frais par une diminution des rendements.

Le tableau ci-après a pour objet de vous aider à comparer le coût cumulatif d'un placement dans ce Fonds par rapport au coût d'un placement dans d'autres FCP. Cet exemple tient compte du fait que : (i) vous investissez 1 000 \$ en parts du Fonds pour les périodes indiquées; (ii) votre placement a maintenu un rendement annuel de 5 %; et (iii) le RFG du Fonds pour les parts de la Série est, au cours des dix derniers exercices, resté le même qu'au cours du dernier exercice.

Bien que vos frais réels puissent être supérieurs ou inférieurs, si on se fonde sur ces hypothèses, vos frais seraient les suivants :

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série Investisseurs (\$)	18,14	57,19	100,25	228,19

Se reporter à la rubrique *Frais* de la première partie du présent document pour de plus amples renseignements au sujet des coûts reliés à un placement dans le Fonds qui ne sont pas inclus dans le calcul du RFG.



Fonds Mutuels

Le présent document contient de l'information propre au Portefeuille confortable TD – équilibré. Il devrait être lu en même temps que le reste du prospectus simplifié des Fonds mutuels TD daté du 21 juillet 2010. Le présent document ainsi que le document qui contient de l'information générale sur les Fonds mutuels TD constituent ensemble le prospectus simplifié.

Portefeuille confortable TD – croissance équilibrée

Détail du Fonds

Type de fonds	Équilibré
Titres offerts	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement : Série Investisseurs
Date de mise en marché	Série Investisseurs – Le 8 décembre 2008 Le Fonds a été créé le 21 juillet 2008.
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)
Frais de gestion	Série Investisseurs – Jusqu'à 1,70 %* (TPS et TVH en sus)
Frais d'administration	Série Investisseurs – 0,12 % (TPS et TVH en sus)

* Le Fonds investit dans des fonds sous-jacents qui peuvent payer des frais de gestion. Toutefois, aucuns frais de gestion ne sont payables par le Fonds si, selon une personne raisonnable, cela avait pour effet de doubler les frais payables par les fonds sous-jacents pour ce même service.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental du Fonds consiste à rechercher une croissance du capital à long terme tout en permettant de produire un revenu d'intérêts et/ou de dividendes.

Le Fonds investit la majorité de son actif dans des titres d'autres fonds communs de placement (FCP), en mettant l'accent sur les FCP qui investissent dans des titres de participation en vue d'une croissance potentielle du capital à long terme.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs recourt à une répartition stratégique de l'actif pour tenter de réaliser l'objectif de placement fondamental du Fonds. Le conseiller en valeurs investit la majorité de l'actif du Fonds dans des parts de Fonds mutuels TD, en mettant l'accent sur les FCP qui investissent dans des titres de participation en vue d'une croissance potentielle du capital à long terme. Le conseiller en valeurs peut également investir dans des fonds négociés en bourse, des certificats de placement garanti, des effets du marché monétaire, des obligations émises par les gouvernements canadien et provinciaux, des obligations de sociétés, des obligations à coupons détachés et d'autres titres productifs de revenu.

La composition neutre de l'actif du Fonds procurera habituellement une exposition pour 40 % aux titres à revenu fixe et pour 60 % aux titres de participation. La répartition

de l'actif sera généralement maintenue selon un écart de 10 % au-dessus ou en-dessous de la pondération neutre de la catégorie d'actif. Dans le calcul de la répartition de l'actif du Fonds, les indices de référence des fonds sous-jacents, tels qu'ils sont publiés par ces fonds, peuvent être utilisés par GPTD.

Le conseiller en valeurs :

- établit des répartitions de composition de l'actif cibles et surveille les répartitions entre les fonds sous-jacents;
- étudie, en déterminant la répartition de l'actif du Fonds entre les FCP, des facteurs parmi lesquels on retrouve ses propres attentes du marché, les objectifs et les stratégies de placement, le rendement passé et la volatilité historique des fonds sous-jacents dans une perspective de détention diversifiée de FCP convenant au Fonds.

Le Fonds peut investir dans des titres étrangers dans une mesure qui variera de temps à autre et qui peut atteindre 60 % de son actif net au moment où ces titres étrangers sont achetés. Les indices de référence des fonds sous-jacents, tels qu'ils sont publiés par ces fonds, peuvent être utilisés par GPTD lors du calcul du contenu du Fonds en titres étrangers.

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, notamment de contrats d'options et de contrats à terme ou à livrer, comme le permet la législation canadienne en valeurs mobilières, notamment de manière à :

- avoir une exposition aux titres à revenu fixe et aux titres de participation sans faire réellement de placement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement dans des instruments dérivés que d'avoir la propriété du titre à revenu fixe ou du titre de participation en question);
- réduire le risque lié aux fluctuations de devises;

Le présent document contient de l'information propre au Portefeuille confortable TD – croissance équilibrée. Il devrait être lu en même temps que le reste du prospectus simplifié des Fonds mutuels TD daté du 21 juillet 2010. Le présent document ainsi que le document qui contient de l'information générale sur les Fonds mutuels TD constituent ensemble le prospectus simplifié.

- fournir une protection contre le risque de baisse d'un ou de plusieurs titres auxquels le Fonds est exposé.

GPTD peut varier le pourcentage des placements que détient le Fonds dans un FCP ou changer les FCP dans lesquels le Fonds investit, dans chaque cas, sans avis aux porteurs de parts.

Un porteur de parts du Fonds ne détient pas un droit de propriété dans les titres d'un fonds sous-jacent détenu par le Fonds. Lorsque GPTD est le gérant du Fonds et d'un fonds sous-jacent dans lequel le Fonds a investi, GPTD s'abstiendra d'exercer les droits de vote afférents aux titres du fonds sous-jacent. GPTD peut faire suivre le droit de vote aux porteurs de parts du Fonds. Par contre, GPTD pourra décider de ne pas faire suivre le droit de vote aux porteurs de parts, compte tenu de la complexité et des coûts associés à cette démarche.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre discrétion, sans avis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié au crédit
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux actions
- risque lié aux devises
- risque lié à un fonds de fonds
- risque lié aux fiducies de revenu
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux marchés internationaux
- risque lié aux grands investisseurs
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux petites sociétés

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique **Risques propres à chaque Fonds** de la première partie du présent document.

Qui devrait investir dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut convenir aux investisseurs disposés à investir pendant une période variant entre le moyen et le long terme qui :

- préfèrent laisser à des gestionnaires professionnels le soin de la sélection et de la composition de leurs placements, ainsi que recevoir des services de supervision continus de leur part;
- cherchent à obtenir une croissance à long terme du capital et un revenu;
- sont disposés à accepter un niveau de risque allant de faible à modéré.

Politique en matière de distributions

Le Fonds peut effectuer une distribution de revenu net trimestriellement ou à d'autres moments et effectue des distributions de revenu net et de gains en capital nets réalisés annuellement en décembre.

Frais du Fonds assumés indirectement par les investisseurs

Les FCP paient des frais imputés à leur actif. Cela signifie que les investisseurs d'un FCP assument indirectement ces frais par une diminution des rendements.

Le tableau ci-après a pour objet de vous aider à comparer le coût cumulé d'un placement dans ce Fonds par rapport au coût d'un placement dans d'autres FCP. Cet exemple tient compte du fait que : (i) vous investissez 1 000 \$ en parts du Fonds pour les périodes indiquées; (ii) votre placement a maintenu un rendement annuel de 5 %; et (iii) le RFG du Fonds pour les parts de la Série est, au cours des dix derniers exercices, resté le même qu'au cours du dernier exercice.

Bien que vos frais réels puissent être supérieurs ou inférieurs, si on se fonde sur ces hypothèses, vos frais seraient les suivants :

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série Investisseurs (\$)	19,48	61,39	107,61	244,95

Se reporter à la rubrique **Frais** de la première partie du présent document pour de plus amples renseignements au sujet des coûts reliés à un placement dans le Fonds qui ne sont pas inclus dans le calcul du RFG.



Le présent document contient de l'information propre au Portefeuille confortable TD – croissance équilibrée. Il devrait être lu en même temps que le reste du prospectus simplifié des Fonds mutuels TD daté du 21 juillet 2010. Le présent document ainsi que le document qui contient de l'information générale sur les Fonds mutuels TD constituent ensemble le prospectus simplifié.

Portefeuille confortable TD – croissance

Détail du Fonds

Type de fonds	Équilibré mondial
Titres offerts	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement : Série Investisseurs
Date de mise en marché	Série Investisseurs – Le 8 décembre 2008 Le Fonds a été créé le 21 juillet 2008.
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)
Frais de gestion	Série Investisseurs – Jusqu'à 1,80 %* (TPS et TVH en sus)
Frais d'administration	Série Investisseurs – 0,12 % (TPS et TVH en sus)

* Le Fonds investit dans des fonds sous-jacents qui peuvent payer des frais de gestion. Toutefois, aucuns frais de gestion ne sont payables par le Fonds si, selon une personne raisonnable, cela avait pour effet de doubler les frais payables par les fonds sous-jacents pour ce même service.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental du Fonds consiste à rechercher une croissance du capital à long terme et à bénéficier de la possibilité de produire un revenu d'intérêts et/ou de dividendes.

Le Fonds investit la majorité de son actif dans des titres d'autres fonds communs de placement (FCP), en mettant l'accent sur les FCP qui investissent dans des titres de participation en vue d'une croissance potentielle du capital à long terme.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs recourt à une répartition stratégique de l'actif pour tenter de réaliser l'objectif de placement fondamental du Fonds. Le conseiller en valeurs investit la majorité de l'actif du Fonds dans des parts de Fonds mutuels TD, en mettant l'accent sur les FCP qui investissent dans des titres de participation en vue d'une croissance potentielle du capital à long terme. Le conseiller en valeurs peut également investir dans des fonds négociés en bourse, des certificats de placement garanti, des effets du marché monétaire, des obligations émises par les gouvernements canadien et provinciaux, des obligations de sociétés, des obligations à coupons détachés et d'autres titres productifs de revenu.

La composition neutre de l'actif du Fonds procurera habituellement une exposition pour 20 % aux titres à revenu fixe et pour 80 % aux titres de participation. La répartition

de l'actif sera généralement maintenue selon un écart de 10 % au-dessus ou en-dessous de la pondération neutre de la catégorie d'actif. Dans le calcul de la répartition de l'actif du Fonds, les indices de référence des fonds sous-jacents, tels qu'ils sont publiés par ces fonds, peuvent être utilisés par GPTD.

Le conseiller en valeurs :

- établit des répartitions de composition de l'actif cibles et surveille les répartitions entre les fonds sous-jacents;
- étudie, en déterminant la répartition de l'actif du Fonds entre les FCP, des facteurs parmi lesquels on retrouve ses propres attentes du marché, les objectifs et les stratégies de placement, le rendement passé et la volatilité historique des fonds sous-jacents dans une perspective de détention diversifiée de FCP convenant au Fonds.

Le Fonds peut investir dans des titres étrangers dans une mesure qui variera de temps à autre et qui peut atteindre 70 % de son actif net au moment où ces titres étrangers sont achetés. Les indices de référence des fonds sous-jacents, tels qu'ils sont publiés par ces fonds, peuvent être utilisés par GPTD lors du calcul du contenu du Fonds en titres étrangers.

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, notamment de contrats d'options et de contrats à terme ou à livrer, comme le permet la législation canadienne en valeurs mobilières, notamment de manière à :

- avoir une exposition aux titres à revenu fixe et aux titres de participation sans faire réellement de placement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement dans des instruments dérivés que d'avoir la propriété du titre à revenu fixe ou du titre de participation en question);
- réduire le risque lié aux fluctuations de devises;

Le présent document contient de l'information propre au Portefeuille confortable TD – croissance. Il devrait être lu en même temps que le reste du prospectus simplifié des Fonds mutuels TD daté du 21 juillet 2010. Le présent document ainsi que le document qui contient de l'information générale sur les Fonds mutuels TD constituent ensemble le prospectus simplifié.

- fournir une protection contre le risque de baisse d'un ou de plusieurs titres auxquels le Fonds est exposé.

GPTD peut varier le pourcentage des placements que détient le Fonds dans un FCP ou changer les FCP dans lesquels le Fonds investit, dans chaque cas, sans avis aux porteurs de parts.

Un porteur de parts du Fonds ne détient pas un droit de propriété dans les titres d'un fonds sous-jacent détenu par le Fonds. Lorsque GPTD est le gérant du Fonds et d'un fonds sous-jacent dans lequel le Fonds a investi, GPTD s'abstiendra d'exercer les droits de vote afférents aux titres du fonds sous-jacent. GPTD peut faire suivre le droit de vote aux porteurs de parts du Fonds. Par contre, GPTD pourra décider de ne pas faire suivre le droit de vote aux porteurs de parts, compte tenu de la complexité et des coûts associés à cette démarche.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre discrétion, sans avis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié au crédit
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux actions
- risque lié aux devises
- risque lié à un fonds de fonds
- risque lié aux fiducies de revenu
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux marchés internationaux
- risque lié aux grands investisseurs
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux petites sociétés

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique **Risques propres à chaque Fonds** de la première partie du présent document.

Qui devrait investir dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut convenir aux investisseurs disposés à investir pendant une période variant entre le moyen et le long terme qui :

- préfèrent laisser à des gestionnaires professionnels le soin de la sélection et de la composition de leurs placements, ainsi que recevoir des services de supervision continus de leur part;
- cherchent surtout à obtenir une croissance du capital à long terme, combinée à un revenu modeste;
- sont disposés à accepter un niveau de risque modéré.

Politique en matière de distributions

Le Fonds peut effectuer une distribution de revenu net trimestriellement ou à d'autres moments et effectue des distributions de revenu net et de gains en capital nets réalisés annuellement en décembre.

Frais du Fonds assumés indirectement par les investisseurs

Les FCP paient des frais imputés à leur actif. Cela signifie que les investisseurs d'un FCP assument indirectement ces frais par une diminution des rendements.

Le tableau ci-après a pour objet de vous aider à comparer le coût cumulatif d'un placement dans ce Fonds par rapport au coût d'un placement dans d'autres FCP. Cet exemple tient compte du fait que : (i) vous investissez 1 000 \$ en parts du Fonds pour les périodes indiquées; (ii) votre placement a maintenu un rendement annuel de 5 %; et (iii) le RFG du Fonds pour les parts de la Série est, au cours des dix derniers exercices, resté le même qu'au cours du dernier exercice.

Bien que vos frais réels puissent être supérieurs ou inférieurs, si on se fonde sur ces hypothèses, vos frais seraient les suivants :

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série Investisseurs (\$)	20,30	63,98	112,14	255,27

Se reporter à la rubrique **Frais** de la première partie du présent document pour de plus amples renseignements au sujet des coûts reliés à un placement dans le Fonds qui ne sont pas inclus dans le calcul du RFG.



Fonds Mutuels

Le présent document contient de l'information propre au Portefeuille confortable TD – croissance. Il devrait être lu en même temps que le reste du prospectus simplifié des Fonds mutuels TD daté du 21 juillet 2010. Le présent document ainsi que le document qui contient de l'information générale sur les Fonds mutuels TD constituent ensemble le prospectus simplifié.

Portefeuille confortable TD – croissance audacieuse

Détail du Fonds

Type de fonds	Actions mondiales
Titres offerts	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement : Série Investisseurs
Date de mise en marché	Série Investisseurs – Le 8 décembre 2008 Le Fonds a été créé le 21 juillet 2008.
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)
Frais de gestion	Série Investisseurs – Jusqu'à 1,95 %* (TPS et TVH en sus)
Frais d'administration	Série Investisseurs – 0,12 % (TPS et TVH en sus)

* Le Fonds investit dans des fonds sous-jacents qui peuvent payer des frais de gestion. Toutefois, aucuns frais de gestion ne sont payables par le Fonds si, selon une personne raisonnable, cela avait pour effet de doubler les frais payables par les fonds sous-jacents pour ce même service.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental du Fonds consiste à rechercher une croissance du capital à long terme.

Le Fonds investit la majorité de son actif dans des titres d'autres fonds communs de placement (FCP), en mettant l'accent sur les FCP qui investissent dans des titres de participation en vue d'une croissance potentielle du capital à long terme.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs recourt à une répartition stratégique de l'actif pour tenter de réaliser l'objectif de placement fondamental du Fonds. Le conseiller en valeurs investit la majorité de l'actif du Fonds dans des parts de Fonds mutuels TD, en mettant l'accent sur les FCP qui investissent dans des titres de participation en vue d'une croissance potentielle du capital à long terme. Le conseiller en valeurs peut également investir dans des fonds négociés en bourse, des certificats de placement garanti, des effets du marché monétaire, des obligations émises par les gouvernements canadien et provinciaux, des obligations de sociétés, des obligations à coupons détachés et d'autres titres productifs de revenu.

La composition neutre de l'actif du Fonds procurera habituellement une exposition pour 100 % aux titres de participation. Toutefois, le Fonds peut, de temps à autre, investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des titres à revenu fixe ou des titres du marché monétaire, ou y être

exposé. Dans le calcul de la répartition de l'actif du Fonds, les indices de référence des fonds sous-jacents, tels qu'ils sont publiés par ces fonds, peuvent être utilisés par GPTD.

Le conseiller en valeurs :

- établit des répartitions de composition de l'actif cibles et surveille les répartitions entre les fonds sous-jacents;
- étudie, en déterminant la répartition de l'actif du Fonds entre les FCP, des facteurs parmi lesquels on retrouve ses propres attentes du marché, les objectifs et les stratégies de placement, le rendement passé et la volatilité historique des fonds sous-jacents dans une perspective de détention diversifiée de FCP convenant au Fonds.

Le Fonds peut investir dans des titres étrangers dans une mesure qui variera de temps à autre et qui peut atteindre 80 % de son actif net au moment où ces titres étrangers sont achetés. Les indices de référence des fonds sous-jacents, tels qu'ils sont publiés par ces fonds, peuvent être utilisés par GPTD lors du calcul du contenu du Fonds en titres étrangers.

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, notamment de contrats d'options et de contrats à terme ou à livrer, comme le permet la législation canadienne en valeurs mobilières, notamment de manière à :

- avoir une exposition aux titres à revenu fixe et aux titres de participation sans faire réellement de placement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement dans des instruments dérivés que d'avoir la propriété du titre à revenu fixe ou du titre de participation en question);
- réduire le risque lié aux fluctuations de devises;
- fournir une protection contre le risque de baisse d'un ou de plusieurs titres auxquels le Fonds est exposé.

Le présent document contient de l'information propre au Portefeuille confortable TD – croissance audacieuse. Il devrait être lu en même temps que le reste du prospectus simplifié des Fonds mutuels TD daté du 21 juillet 2010. Le présent document ainsi que le document qui contient de l'information générale sur les Fonds mutuels TD constituent ensemble le prospectus simplifié.

GPTD peut varier le pourcentage des placements que détient le Fonds dans un FCP ou changer les FCP dans lesquels le Fonds investit, dans chaque cas, sans avis aux porteurs de parts.

Un porteur de parts du Fonds ne détient pas un droit de propriété dans les titres d'un fonds sous-jacent détenu par le Fonds. Lorsque GPTD est le gérant du Fonds et d'un fonds sous-jacent dans lequel le Fonds a investi, GPTD s'abstiendra d'exercer les droits de vote afférents aux titres du fonds sous-jacent. GPTD peut faire suivre le droit de vote aux porteurs de parts du Fonds. Par contre, GPTD pourra décider de ne pas faire suivre le droit de vote aux porteurs de parts, compte tenu de la complexité et des coûts associés à cette démarche.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre discrétion, sans avis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié au crédit
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux actions
- risque lié aux devises
- risque lié à un fonds de fonds
- risque lié aux fiducies de revenu
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux marchés internationaux
- risque lié aux grands investisseurs
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux petites sociétés

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique *Risques propres à chaque Fonds* de la première partie du présent document.

Qui devrait investir dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut convenir aux investisseurs disposés à investir pendant une période variant entre le moyen et le long terme qui :

- préfèrent laisser à des gestionnaires professionnels le soin de la sélection et de la composition de leurs placements, ainsi que recevoir des services de supervision continus de leur part;
- cherchent à obtenir une croissance du capital à long terme;
- sont disposés à accepter un niveau de risque modéré.

Politique en matière de distributions

Le Fonds peut effectuer une distribution de revenu net trimestriellement ou à d'autres moments et effectue des distributions de revenu net et de gains en capital nets réalisés annuellement en décembre.

Frais du Fonds assumés indirectement par les investisseurs

Les FCP paient des frais imputés à leur actif. Cela signifie que les investisseurs d'un FCP assument indirectement ces frais par une diminution des rendements.

Le tableau ci-après a pour objet de vous aider à comparer le coût cumulatif d'un placement dans ce Fonds par rapport au coût d'un placement dans d'autres FCP. Cet exemple tient compte du fait que : (i) vous investissez 1 000 \$ en parts du Fonds pour les périodes indiquées; (ii) votre placement a maintenu un rendement annuel de 5 %; et (iii) le RFG du Fonds pour les parts de la Série est, au cours des dix derniers exercices, resté le même qu'au cours du dernier exercice.

Bien que vos frais réels puissent être supérieurs ou inférieurs, si on se fonde sur ces hypothèses, vos frais seraient les suivants :

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série Investisseurs (\$)	20,30	63,98	112,14	255,27

Se reporter à la rubrique *Frais* de la première partie du présent document pour de plus amples renseignements au sujet des coûts reliés à un placement dans le Fonds qui ne sont pas inclus dans le calcul du RFG.



Fonds Mutuels

Le présent document contient de l'information propre au Portefeuille confortable TD – croissance audacieuse. Il devrait être lu en même temps que le reste du prospectus simplifié des Fonds mutuels TD daté du 21 juillet 2010. Le présent document ainsi que le document qui contient de l'information générale sur les Fonds mutuels TD constituent ensemble le prospectus simplifié.

GÉRANT

Gestion de Placements TD Inc.

ADRESSE D'ENVOI

Gestion de Placements TD Inc.
Toronto Dominion Bank Tower
Toronto-Dominion Centre
C.P. 100
Toronto (Ontario) M5K 1G8

TÉLÉPHONE

1-800-409-7125 (français)

1-800-386-3757 (anglais)

1-800-288-1177 (chinois)

INTERNET

Site : www.tdassetmanagement.com

Courriel : td.mutualfunds@td.com

EN PERSONNE

Visitez votre succursale de TD Canada Trust.

Les Fonds mutuels TD sont gérés par Gestion de Placements TD Inc., filiale en propriété exclusive de La Banque Toronto-Dominion.

Fonds mutuels TD et Portefeuilles confortables sont des marques de commerce de La Banque Toronto-Dominion, utilisées sous licence.

